MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Présidence française de l'Union européenne 2022

À l'origine, la construction européenne est surtout un projet économique (le marché commun), mais le droit y joue un rôle déterminant. Peu à peu, le projet va s'étendre et la création d'un espace de liberté, de sécurité et de Justice va s'affirmer comme un objectif central de l'Union européenne.

Cette exposition témoigne des avancées majeures assurées par l'Union européenne en matière de Justice pour les citoyens.

L'Union européenne propose des outils efficaces pour obtenir Justice

- Protection des consommateurs et salariés
- Protection du droit des personnes
- Protection de l'environnement
- Lutte contre la criminalité et le terrorisme
- Aide aux victimes d'infractions
- Aide à l'exécution d'une décision de Justice dans un autre État membre

e-justice.europa.eu

Exposition proposée par le ministère de la Justice et la Représentation en France de la Commission européenne à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne 2022.

Commission européenne

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Dans l'espace Schengen, les personnes circulent en principe sans contrôle aux frontières intérieures. C'est un acquis majeur pour les citoyens et pour les entreprises.

Cette liberté de circulation ne doit toutefois pas permettre l'impunité des criminels.

C'est pourquoi l'Union européenne a mis en place une série de mesures pour rendre la coopération judiciaire plus efficace et permettre le rapprochement des législations.

Mesure 1

Rapprochement des lois pénales nationales, par exemple en élaborant une définition commune du terrorisme applicable partout dans l'Union européenne.

Mesure 2

Création d'entités facilitant la coopération comme Eurojust ou Europol.

Mesure 3

Facilitation de la reconnaissance mutuelle des décisions pour que la décision de Justice prise dans un État puisse être facilement exécutée dans les autres.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Eurojust

Outil de lutte contre la criminalité transfrontalière, l'agence Eurojust qui siège à La Haye, regroupe des procureurs, des juges et des officiers de police de compétence équivalente, venus de chaque État membre de l'Union européenne.

Ces représentants nationaux échangent des informations, coordonnent les enquêtes et les poursuites en cours, par exemple, en organisant des arrestations ou des perquisitions simultanées.

Une illustration concrète

Un réseau impliqué dans le travail dissimulé de ressortissants moldaves, travaillant sous de fausses identités sur des chantiers en France, a été démantelé grâce à une équipe commune d'enquête (ECE) soutenue par Eurojust et réunissant les autorités judiciaires françaises, roumaines et moldaves.

Au cours d'une journée d'action en février 2021, **38 personnes** ont été arrêtées, **44 lieux** perquisitionnés, **15 voitures** de luxe et **100 000 euros** en espèces saisis, **11 comptes bancaires** gelés.

L'ECE a été mise en place entre les autorités françaises, roumaines et moldaves, avec le soutien financier d'Eurojust. L'enquête a suivi trois axes : la traite des êtres humains et le travail dissimulé en France, le blanchiment d'argent en Roumanie, les autorités moldaves enquêtant sur la fourniture de faux documents d'identité.

Eurojust a joué un rôle déterminant de coordination, et a aidé à l'exécution des décisions d'enquête européennes et des demandes d'entraide judiciaire en coordination avec les autorités moldaves.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Le mandat d'arrêt européen

Adopté au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le mandat d'arrêt européen est une des plus belles illustrations du principe de reconnaissance mutuelle.

Il remplace la procédure d'extradition et permet de remettre très rapidement à un autre État membre de l'Union européenne une personne recherchée par les autorités judiciaires nationales.

En chiffres

1 681

C'est le nombre de mandats d'arrêt européens émis par la France en 2019

Avant l'apparition du mandat d'arrêt européen

Rachid Ramda
Arrestation
en Grande-Bretagne (1995)
10 ans pour la remise aux autorités françaises

Après l'apparition du mandat d'arrêt européen

Salah Abdeslam
Arrestation
en Belgique (2016)
6 semaines pour la remise aux autorités françaises

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

La décision d'enquête européenne

Le dispositif du mandat d'arrêt européen a été complété par la décision d'enquête européenne.

Celle-ci permet aux autorités judiciaires de demander à un autre État membre de procéder à des actes d'enquête dans des délais strictement encadrés et avec des formalités simplifiées.

Une illustration concrète

Le 30 juillet 2019 à Biriatou (Pyrénées-Atlantiques), le contrôle douanier d'un véhicule se dirigeant vers l'Espagne permettait la découverte et la saisine d'une somme de 383 450 euros en espèces. Le chauffeur clamait son innocence.

Saisi de l'affaire, le parquet de Bordeaux, émettait le **31 juillet 2019** une décision d'enquête européenne afin que les autorités néerlandaises procèdent à une perquisition au domicile de l'intéressé situé aux Pays-Bas.

Cette perquisition était effectuée dès le lendemain, **1er août,** et permettait la découverte d'éléments compromettants prouvant la mauvaise foi du suspect.

Ce dernier était condamné, le 1er avril 2021, à une peine de quatre ans d'emprisonnement avec maintien en détention et confiscation des fonds et objets saisis.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Le parquet européen

Le parquet européen est le premier organe de poursuites judiciaires autonome créé directement par l'Union européenne. Il regroupe 22 États membres et a commencé à fonctionner le 1er juin 2021.

Le parquet européen est chargé de protéger le budget de l'Union européenne et d'enquêter sur les délits mettant en jeu des dépenses, recettes ou avoirs qui relèvent du budget de l'Union. Il peut poursuivre, de manière totalement indépendante, les auteurs et complices de telles infractions devant les juridictions nationales. Celles-ci représentent annuellement plusieurs centaines de millions détournés au préjudice du budget européen.

Il comprend un échelon central à Luxembourg, chargé de la définition des grandes orientations de politique pénale, et un échelon décentralisé dans chaque État membre pour l'aspect opérationnel. La France compte 5 procureurs européens délégués situés à Paris, et compétents pour agir sur tout le territoire national.

22

C'est le nombre de pays qui participent à cette coopération renforcée.

1 - Allemagne
2 - Autriche
3 - Belgique
4 - Bulgarie
5 - Chypre
6 - Croatie
7 - Espagne
8 - Estonie
9 - Finlande
10 - France
11 - Grèce
12 - Italie
13 - Lettonie
14 - Lituanie
15 - Luxembourg
16 - Malte
17 - Pays-Bas
18 - Portugal
19 - République tchèque
20 - Roumanie
21 - Slovaquie
22 - Slovénie

Présidence française de l'Union européenne 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Les équipes communes d'enquête (ECE)

Pour faciliter la coopération par-delà les frontières, il est possible, depuis 2004, à des enquêteurs de constituer une équipe commune d'enquête. Celle-ci permet de travailler ensemble sur des enquêtes spécifiques relatives, notamment, à des cas de criminalité organisée ou de terrorisme en Europe.

Ce mécanisme permet de mutualiser les moyens matériels, humains et juridiques, de partager des informations en temps réel et d'exécuter de façon concertée des interpellations, des auditions, des perquisitions ou des saisies.

En chiffres

32

C'est le nombre des créations d'équipes communes d'enquête auxquelles la France a pris part en 2019.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Lutter contre la criminalité en Europe

Un exemple concret d'équipe commune d'enquête

Une escroquerie aux faux placements en bitcoins, diamants ou or, qui a fait 85 victimes en France et en Belgique, pour un préjudice de 6 millions d'euros, a été démantelée grâce à la coopération judiciaire internationale.

Faisant suite à l'ouverture d'une information judiciaire au printemps 2018, une équipe commune d'enquête franco-belge a été créée, avec le soutien d'Eurojust et d'Europol.

En chiffres

4 personnes

ont été mises en examen en janvier 2019 et placées en détention provisoire.

1 million d'euros

de saisies ont été réalisées en France et au Luxembourg. Elles doivent permettre d'indemniser les victimes.

5 suspects

ont également été auditionnés en Israël, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Aider les victimes

Une infraction pénale laisse souvent la victime dans une situation de vulnérabilité, surtout lorsqu'elle se trouve à l'étranger.

Pour aider les victimes, l'Union européenne veille à ce que les États membres leur garantissent des droits suffisants et a établi des règles communes minimales :

- Reconnaissance et traitement avec respect et dignité, sans discrimination
- Accès à la Justice
- Soutien approprié tout au long de la procédure
- Protection contre toute intimidation lors du procès
- Indemnisation juste, appropriée et équitable des victimes d'infractions
- Accès à des services d'aide aux victimes
- Protection contre tout autre préjudice

Pour en savoir plus :
justice.europa.eu

Présidence française de l'Union européenne 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Aider les victimes

L'Union européenne garantit et facilite une indemnisation juste, appropriée et équitable des victimes d'infractions, quel que soit l'endroit sur son sol où l'infraction a été commise.

Deux exemples pour mieux comprendre :

Avant le Brexit, **Mme Williams, une citoyenne anglaise résidant en France,** a été victime d'une agression en dehors du territoire français.

Elle a été indemnisée par le Fonds français de garantie des victimes après son agression.

M. Rossi, un touriste italien a été agressé à la sortie du métro parisien par des inconnus.

Il a été dédommagé et a bénéficié du même régime d'indemnisations publiques que celui accordé aux personnes résidant en France.

Des français, victimes d'infraction à l'étranger peuvent aussi bénéficier de ce dispositif.

Le formulaire type d'indemnisation des victimes est accessible à l'adresse suivante : www.service-public.fr

Présidence française de l'Union européenne 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs

L'Union européenne a établi des règles destinées à préserver les intérêts des consommateurs dans de nombreux domaines :

- Pratiques commerciales déloyales
- Publicité mensongère et comparative
- Affichage des prix et étiquetage
- Clauses contractuelles abusives
- Vente à distance et démarchage à domicile
- Multipropriété et vacances à forfait
- Droits des voyageurs (tourisme et affaires)

Les consommateurs victimes d'une mauvaise application de la législation européenne doivent pouvoir obtenir réparation. Mais les procédures judiciaires peuvent être longues et coûteuses, surtout si elles impliquent d'autres pays.

Pour les aider, des mécanismes gratuits ou peu onéreux ont été mis en place au niveau européen, dont un service en ligne de résolution des litiges.

Le consommateur peut ainsi utiliser une plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) mise à disposition par la Commission européenne pour résoudre son problème, soit directement avec le professionnel, soit avec l'aide d'un organisme de règlement des litiges agréé.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs

L'Union européenne garantit la sécurité des consommateurs dans de nombreux domaines : jouets, appareils électriques, textiles, produits cosmétiques et pharmaceutiques, denrées alimentaires…

Les consommateurs peuvent s'adresser au réseau des centres européens des consommateurs pour une assistance et des conseils gratuits concernant l'achat de biens ou de services auprès de commerçants établis dans un autre État de l'Union européenne.

En chiffres

2 000

C'est le nombre de retrait de produits défectueux par an après alerte.

Il s'agit par exemple de vêtements pour enfants dont les cordons sont trop lâches et pourraient risquer de les étrangler, de produits chimiques toxiques dans des tissus d'ameublement…

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs

Quand le droit européen fait évoluer le droit national

En droit de la consommation, il est fréquent, que les personnes se défendent elles-mêmes devant le tribunal alors qu'elles n'ont pas de connaissances juridiques.

Or, pendant longtemps, les irrégularités d'un contrat de crédit ne pouvaient pas être écartées d'office par le juge. Si la personne ne signalait pas ces irrégularités, le juge ne pouvait rien faire !

La Cour de justice de l'Union européenne a renversé le principe et a considéré que la défense des consommateurs exigeait que le juge puisse écarter d'office une clause abusive.

Elle va même plus loin : si l'examen du contrat de prêt montre qu'il existe dans celui-ci des violations du droit que les consommateurs n'avaient pas la possibilité de déceler, il doit les écarter.

La loi française a ainsi été modifiée pour permettre aux juges de vérifier d'office la légalité des clauses contractuelles en matière de droit de la consommation. C'est un progrès majeur pour les consommateurs.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Un droit civil effectif par-delà les frontières

Faire exécuter un jugement en dehors des frontières est souvent difficile si on ne connaît ni le droit, ni la langue du pays d'exécution.

Afin de faciliter l'exécution des décisions judiciaires dans l'Union européenne, une série de textes a été adoptée en matière d'aide juridictionnelle, de mécanisme de recouvrement des créances ou encore de droit de la famille (divorce, responsabilité parentale, enlèvement d'un enfant par un parent, créances alimentaires...).

Ces textes permettent de faciliter la libre circulation des décisions de Justice.

Deux illustrations concrètes

Une juridiction française prononce le divorce d'un couple. L'époux est condamné à verser une pension alimentaire pour l'entretien et l'éducation des enfants. Il part s'installer aux Pays-Bas et ne verse pas la pension.

La décision française pourra être rapidement exécutée aux Pays-Bas ce qui permettra, par exemple, de procéder à des saisies sur les comptes bancaires de l'ancien époux.

Une société belge vend un produit défectueux à un consommateur français. Une juridiction française condamne la société belge à verser des dommages et intérêts au consommateur.

Si la société belge ne paie pas, la décision française pourra être rapidement exécutée en Belgique ce qui permettra, par exemple de procéder à des saisies sur les comptes bancaires de la société.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Un droit civil effectif par-delà les frontières

Comment recouvrer la pension alimentaire d'un débiteur résidant à l'étranger ?

Une directive européenne transposée dans le droit national assure un accès rapide et efficace à des procédures simplifiées au sein de l'Union européenne.

Contacter le bureau de recouvrement des créances qui vous assistera dans :

- La localisation du débiteur
- La collecte d'informations relatives à son patrimoine
- La mise en œuvre d'une phase amiable de paiement volontaire
- À défaut, l'obtention de l'aide juridictionnelle
- L'introduction des procédures
- L'exécution de la décision

Présidence française de l'Union européenne 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Un droit civil effectif par-delà les frontières

Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ?

Si vous êtes en litige avec une entreprise, un professionnel, un employeur ou une autre personne se trouvant dans votre pays de résidence, et selon votre niveau de revenus, vous pouvez demander à ce que vos frais de Justice soient en partie pris en charge conformément au droit national : c'est ce qu'on appelle l'aide juridictionnelle.

Il existe un régime d'aide juridictionnelle dans tous les États membres de l'Union européenne. Les régimes d'aide juridictionnelle diffèrent néanmoins d'un État membre à l'autre.

Dans les mêmes conditions, si vous êtes en litige dans un autre pays de l'Union, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle réservée aux litiges transfrontaliers.

Elle couvre :

- Les conseils précontentieux afin de parvenir à un règlement amiable avant d'engager la procédure judiciaire
- Une assistance juridique pour saisir un tribunal et une représentation en Justice
- La prise en charge ou l'exonération des frais de Justice

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Défendre les citoyens

Un avocat français peut être saisi par tout justiciable, particulier et personne morale, pour donner des conseils dans toutes les matières juridiques en droit français, européen et international.

Il fait usage du droit européen fréquemment et peut s'installer partout en Europe ou plaider devant les juridictions européennes, ainsi que devant les juridictions de tous les autres États membres.

Les avocats ressortissants des États de l'Union européenne peuvent exercer en France à titre temporaire ou permanent sous le titre de leur pays d'origine. Ils peuvent ainsi s'installer en France et plaider devant toutes les juridictions françaises. Ils peuvent également obtenir le titre d'avocat français sous réserve de la réussite d'un examen ou s'ils justifient d'une activité effective et régulière en France depuis trois ans.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les salariés

Au fil des années, l'Union européenne a créé un acquis social important qui fonctionne toujours sur le même principe : l'Union fixe des exigences minimales et les États membres peuvent aller plus loin.

Les règles européennes garantissent aux travailleurs européens :

- Le droit à la santé et à la sécurité au travail
- Le droit à l'information, à la consultation et à la représentation des salariés
- Les droits individuels relatifs au temps de travail, au temps de repos minimal ou au congé de maternité et au congé parental de 4 mois au minimum, tant pour le père que pour la mère

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les salariés

Garantir l'égalité de traitement entre salariés.

L'Union européenne lutte contre les discriminations qu'elles soient fondées sur l'origine ethnique, le sexe, ou la religion ou qu'il s'agisse de discriminations entre salariés ayant des contrats de différentes natures (CDI, CDD, intérim).

Par exemple, le principe du salaire égal pour un travail égal entre les hommes et les femmes a été inscrit dès 1957 dans le Traité de Rome.

Un ensemble d'autres textes assure la protection des femmes enceintes et instaure le congé de maternité ou le congé parental.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les salariés

La garantie des congés payés.

Les règles européennes ont fait concrètement évoluer le droit français.

Ainsi, la Cour de justice de l'Union européenne a considéré que le droit aux congés payés était inconditionnel et ne pouvait être soumis par les États membres à des restrictions que l'Union n'aurait pas prévues.

Sur cette base, la possibilité de subordonner l'acquisition de droits aux congés payés par le salarié à une durée minimale de travail auprès du même employeur a été supprimée en droit français.

Sur le même fondement, la Cour de cassation a considéré qu'un salarié victime d'un accident de trajet entre son domicile et son lieu de travail pouvait bénéficier de droits à congés payés dans les mêmes conditions que celles prévues par le code du travail pour un salarié victime d'un accident du travail.

En chiffres

4 semaines

C'est la durée minimale des congés payés en Europe.

10 jours

C'est la durée des congés payés au Canada, au Japon et aux États-Unis (pas de minimum légal dans ce dernier pays).

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger l'environnement

L'Union européenne poursuit 3 objectifs

Objectif 1

La conservation du « capital naturel » : fertilité des sols, qualité de l'air, biodiversité.

Objectif 2

La transition vers des économies modérées dans la production du carbone et l'utilisation des ressources naturelles.

Objectif 3

La préservation de la santé et du bien-être des personnes.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger l'environnement

L'affaire de l'Erika

Le naufrage du pétrolier Erika en 1999 a été une réelle catastrophe environnementale. Il a néanmoins fait avancer la législation européenne.

À la suite de ce drame, le législateur européen a très vite réagi. D'une part, en renforçant la législation existante sur la pollution causée par les navires ; d'autre part en introduisant des normes internationales contraignantes, des règles de sécurité renforcées comme la double coque des navires, ainsi que des sanctions pénales et administratives en cas d'infraction.

La Cour de cassation, saisie en matière civile par les communes sinistrées, a saisi à son tour la Cour de Justice de l'Union européenne, notamment sur la question de la prise en charge des coûts de nettoyage. Les communes sinistrées ont finalement obtenu gain de cause.

Par ailleurs, toutes les entreprises poursuivies ont été condamnées pénalement. Sur l'action civile, la Cour de cassation a considéré que l'affréteur avait commis une faute de témérité et pouvait être condamné solidairement avec les autres intervenants, ce qui consacre le principe du « pollueur-payeur ».

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les droits des personnes

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

La Charte énumère la quasi-totalité des droits, des libertés et des principes fondamentaux proclamés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

Elle y ajoute d'autres libertés et principes :

- Égalité entre hommes et femmes
- Droits des enfants et des personnes âgées
- Intégration des handicapés
- Droits sociaux dans le domaine du travail
- Droit à l'accès à la sécurité sociale, etc.

La Charte a la même valeur juridique que les traités. Elle doit être respectée par les institutions, organes et organismes de l'Union, ainsi que par les États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union.

La Cour de Justice de l'Union européenne contrôle la validité des règlements ou des directives au regard de la Charte.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les droits des personnes

Un exemple : les droits procéduraux

Depuis 60 ans, l'Union européenne œuvre pour bâtir un espace commun de liberté, de sécurité et de Justice. En 2009, elle a choisi d'en faire une priorité. Elle s'est fixée une feuille de route afin de construire une Europe ouverte et sûre qui serve et protège les citoyens, en renforçant leurs droits dans les procédures pénales.

6 directives européennes ont depuis été adoptées à cette fin. Elles consacrent les droits suivants :

- L'interprétation et la traduction
- L'information sur les charges et sur les droits
- L'accès à un avocat
- La présomption d'innocence
- Le droit d'assister à son procès
- Les garanties pour les mineurs
- L'aide juridictionnelle

Ces droits protègent le citoyen afin qu'il bénéficie d'un procès équitable partout en Europe. Ces droits renforcent la confiance mutuelle entre États membres, lors de la reconnaissance de leurs décisions respectives.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les droits des personnes

La directive sur le droit à l'avocat dans les procédures pénales

La directive 2013/48/UE du 22 octobre 2013 a permis d'étendre le droit à un avocat pour les personnes mises en cause dans le cadre d'une infraction pénale, dans certaines situations où ce droit n'existait pas jusqu'alors.

Ainsi, une personne suspectée dans une enquête relative à un crime ou à un délit grave, lorsqu'elle est entendue par la police, peut désormais bénéficier d'un entretien avec un avocat même lorsqu'elle n'a pas été placée en garde à vue.

La victime, quand elle est confrontée au suspect, bénéficie du même droit à être assistée d'un avocat. Ce droit lui est notifié avant le début de la confrontation.

Par ailleurs, une personne suspectée d'un crime ou d'un délit grave peut, grâce aux dispositions résultant de la transposition de la directive en droit interne, demander à être assistée d'un avocat de son choix ou désigné par le bâtonnier lorsqu'elle participe à une reconstitution de l'infraction.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs sur internet

Arnaques, fraudes à la carte bancaire, abonnements cachés, spams, etc.

Afin de lutter contre la cybercriminalité, l'Union européenne a harmonisé les règles nationales de protection des consommateurs.

Elle leur assure un degré de protection élevé qu'ils fassent leurs achats en ligne ou en magasin, dans leur propre pays ou dans d'autres pays de l'Union européenne.

Cette harmonisation permet aux consommateurs de se prévaloir des mêmes droits quel que soit le pays de l'Union dans lequel ils effectuent leurs achats. Elle se traduit également par des règles plus simples et plus prévisibles pour les professionnels, qui seront ainsi davantage encouragés à étendre leurs activités transfrontières.

Présidence française de l'Union européenne 2022

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs sur internet

Les achats en ligne

Lors d'un achat en ligne, vous disposez des mêmes droits dans toute l'Union européenne en ce qui concerne :

L'information sur les contrats :
le vendeur doit fournir des informations claires, correctes et compréhensibles.

Le prix et les modes de paiement :
l'acheteur doit confirmer qu'il accepte d'être débité au moment de l'achat.

La taxe sur la valeur ajoutée :
les particuliers ne s'acquittent de la TVA qu'au moment de leur achat, sans avoir à faire une déclaration en douane, si son usage est strictement personnel ou familial.

L'expédition et la livraison :
le commerçant doit livrer une commande dans un délai de 30 jours, sauf accord contraire avec le client.

Les garanties et les retours :
le consommateur peut annuler ou retourner sa commande dans un délai de 14 jours quel que soit le motif.
Le commerçant est tenu de réparer, remplacer, rembourser ou d'accorder un rabais si le produit acheté est défectueux, ne fonctionne pas ou ne correspond pas à sa description.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs sur internet

À quel tribunal s'adresser suite à un différend lorsqu'on réserve ses vacances à l'étranger sur internet ?

M. Heller, résident allemand, a réservé sur Internet un séjour à l'hôtel Alpenhof, en Autriche. Peu satisfait par les prestations, il a quitté les lieux sans régler sa facture.

L'hôtel a saisi une juridiction autrichienne pour obtenir le paiement de la facture, mais M. Heller a contesté la compétence de cette juridiction en estimant que, résidant en Allemagne, il ne pouvait être assigné que devant une juridiction allemande.

La Cour suprême autrichienne a demandé à la Cour de Justice de l'UE de statuer sur ce cas. Cette dernière a considéré que l'hôtel avait des liens avec l'Allemagne, y démarchait des consommateurs via internet et qu'en conséquence c'était les juridictions allemandes qui étaient compétentes.

Cette jurisprudence renforce la protection des consommateurs en leur permettant de saisir les tribunaux les plus proches de chez eux, leur évitant des frais de Justice importants.

Renforcer la protection des consommateurs
en leur permettant de saisir les tribunaux les plus proches.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs sur internet

La protection des données personnelles est reconnue comme un droit fondamental dans l'Union européenne.

Que l'on réserve un vol, que l'on ouvre un compte bancaire ou que l'on rejoigne un réseau social, plusieurs informations personnelles sont demandées (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.). Afin d'harmoniser la façon dont elles peuvent être collectées, utilisées ou conservées, l'Union européenne a adopté le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) qui édicte des règles protectrices communes à tous les États de l'Union. Il vise en particulier à redonner aux citoyens plus de contrôle sur leurs données privées.

Si vos données sont traitées de manière non conforme à ces garanties, vous pouvez former une réclamation et obtenir réparation.

Par ailleurs, la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale accroît les besoins d'échanges et de traitements des données, dont certaines peuvent être sensibles.

C'est pourquoi des règles strictes ont été mises en place afin d'améliorer les échanges de données dans le cadre de la coopération judiciaire et policière et d'assurer la protection des citoyens tout en garantissant l'efficacité des enquêtes.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JUSTICE L'EUROPE ET VOUS

Protéger les consommateurs sur internet

L'arrêt Google et la naissance du droit à l'oubli

En effectuant des recherches sur Internet le concernant, un citoyen espagnol découvrait que Google renvoyait à d'anciens articles de presse relatant qu'il avait fait l'objet d'une saisie immobilière. Considérant que cela pouvait porter atteinte à sa réputation, il a souhaité que ces informations cessent d'être référencées.

Saisie de cette affaire, la Cour de Justice a considéré que Google était responsable des informations disponibles sur son moteur de recherche et devait pouvoir, sous certaines conditions, les déréférencer au titre de la protection de la vie privée.

Désormais, tous les citoyens de l'Union européenne peuvent, dans certaines conditions, faire valoir leur « droit à l'oubli » et demander le déréférencement de leurs données personnelles qu'ils ne souhaitent plus voir apparaître.

Pour cela, il faut s'adresser directement à l'exploitant du moteur de recherche plutôt qu'à l'administrateur du site web. Le site de la CNIL propose un document pratique sur le droit au déréférencement dit « droit à l'oubli ».

e-justice.europa.eu